

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2009

Les associés sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social, 29 Avenue Mermoz à 6041 Gosselies, le mardi 8/12/2009 à 16H00 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2008

2. Rapport de gestion de la gérante sur les comptes annuels clôturés au 30/09/2009

3. Rapport de la gérante sur le respect des règles de «Corporate Governance»

4. Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 30/09/2009

5. Approbation des comptes annuels clôturés au 30/09/2009

A titre informatif, il est précisé que les comptes clôturés au 30/09/09 prévoient la requalification en «réserves indisponibles» des «variations de la juste valeur des immeubles de placement et des instruments de couvertures» comptabilisés dans le résultat reporté avant l'entrée en vigueur des normes IAS/IFRS.

Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 30/09/2009.

6. Requalification du poste des «réserves indisponibles» issues des variations de juste valeur sur le portefeuille en «réserves disponibles»

Ce poste contient les «variations de la juste valeur des immeubles de placement» avant l'entrée en vigueur des normes IAS/IFRS.

A titre informatif :

- Les comptes annuels clôturés au 30/09/2009 ont déjà prévu la requalification en réserves indisponibles des «variations de la juste valeur des immeubles de placement» comptabilisées dans le résultat reporté avant l'entrée en vigueur des normes IAS/IFRS.

- Les «variations de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement» après l'entrée en vigueur des normes IAS/IFRS ont été comptabilisées dans le poste des «résultats reportés des exercices antérieurs».

Proposition de transférer les «réserves indisponibles» reprises dans les capitaux propres, soit 46.020.307,89 €, au poste des «réserves disponibles».

7. Affectation du résultat et détermination du montant du dividende à distribuer

Proposition de distribuer un dividende brut de 3,01 € soit un dividende net de 2,56 € représentant un rendement brut de 8,69 % par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle soit 34,64 €. Ce dividende proposé est en augmentation

de 13,78 % par rapport à celui distribué lors de l'exercice précédent. Il sera libéré contre la remise du coupon n° 11.

Afin de distribuer le dividende proposé de l'exercice 2009 (6.935.464,66 €⁽¹⁾), la somme de 927.136,21 € sera prélevée du poste «résultats reportés des exercices antérieurs» et ajoutée au résultat net de 6.008.328,45 €.

Ce dividende proposé⁽³⁾ correspond à 87,55 % du résultat sur lequel porte une obligation de distribution (minimum 80 %) déterminée conformément à l'A.R. du 21/06/2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux comptes consolidés des Sicaf immobilières publiques modifiant l'A.R. du 10/04/1995 relatif aux Sicaf immobilières.

8. Décharge à la gérante pour la période du 01/10/2008 au 30/09/2009

Proposition de donner décharge à la gérante pour la période du 01/10/2008 au 30/09/2009.

9. Décharge au commissaire pour la période du 01/10/2008 au 30/09/2009

Proposition de donner décharge au commissaire pour la période du 01/10/2008 au 30/09/2009.

10. Divers

Pour être admis à cette assemblée, conformément à l'article 26 des statuts, tout titulaire d'actions est tenu de suivre les règles suivantes, à savoir :

- les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au siège social ou auprès des guichets de DEXIA BANQUE au moins 3 jours ouvrables francs non compris le samedi avant la date de l'Assemblée.*
- les propriétaires d'actions nominatives doivent faire connaître, au moins 3 jours ouvrables francs non compris le samedi avant la réunion, au gérant par lettre ou procuration leur intention de prendre part à l'Assemblée, ainsi que le nombre de titres pour lequel ils entendent prendre part au vote.*
- Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent au moins 3 jours francs, non compris le samedi, ouvrables avant l'assemblée, déposer, auprès des guichets de DEXIA BANQUE, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à la date de l'assemblée générale ainsi que faire connaître au gérant le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.*

Les associés souhaitant se faire représenter devront se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la société une copie des rapports visés aux points 2-3-4 ci-dessus.

Pour des informations complémentaires :

Caroline WAGNER- Pierre HIGUET, 29, avenue Jean Mermoz, 6041 Gosselies .

Tel: 071/259.253.- Fax: 071/35.21.27. - www.w-e-b.be -email : info@w-e-b.be